

## LES BONS RÉFLEXES

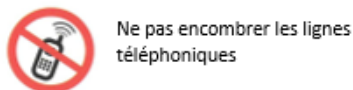
### Numéros d'urgence :

S.A.M.U 15 ou 112	ENEDIS 0972 675 036
Pompiers 18 ou 112	SORÉGIÉS (Gaz public) 05 49 44 70 66
Gendarmerie 17 ou 112	Mairie de Châtillon-sur-Indre 02 54 38 75 44
Météo France 3250	Astreinte Mairie 02 54 38 25 87

### Numéro d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes

114 (par fax ou sms)

### Conduite à tenir



Ne pas encombrer les lignes téléphoniques



Écouter la radio et respecter les consignes : France Bleu Berry-Sud, France Inter, France Info

93.5  
101.9  
105.5

Se tenir informé auprès de la Mairie d'un éventuel arrêté de catastrophe naturelle.

Consulter le service urbanisme de la Mairie pour tout projet d'aménagement ou de construction.

[Afficher les numéros d'urgence](#)



Ne pas aller chercher vos enfants à l'école et/ou à la crèche : ils seront confinés sur place selon le PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité)



## DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (D.I.C.R.I.M)

CHÂTILLON-SUR-INDRE

### La Prévention, notre priorité

L'information et la sensibilisation des citoyens face aux risques majeurs sur notre commune sont des éléments essentiels pour une prévention efficace. Afin de préserver la sécurité des habitants et de protéger au mieux les biens et l'environnement, l'équipe municipale a élaboré un Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Ce plan présente les mesures de prévention et de secours prises pour faire face aux situations de crise.

La réalisation du P.C.S répond à une obligation réglementaire.

Ce D.I.C.R.I.M. présente les risques qui menacent notre territoire, rappelle les consignes de sécurité à respecter, les moyens d'alerte prévus par la commune, les numéros d'urgence et les démarches à suivre si une telle situation survient.

Le Maire de Châtillon-sur-Indre



### LES RISQUES MAJEURS AUXQUELS NOTRE COMMUNE EST EXPOSÉE :



Inondation



Neige / Verglas



Grand froid



Tempête



Transport de matières dangereuses



Canicule



Séisme



Mouvements de terrain

### LES MOYENS COMMUNAUX D'INFORMATION

Le site internet : [www.chatillon-sur-indre.fr](http://www.chatillon-sur-indre.fr)

FACEBOOK : Ville de Châtillon-sur-Indre

Panneau lumineux : en haut de la Place du Champ de Foire

CITY ALL : Application mobile

**CE DOCUMENT PEUT VOUS SAUVER LA VIE, CONSERVEZ-LE !**



## LE RISQUE INONDATION

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau. Lorsque celle-ci est densément urbanisée, l'impact de ces débordements peut être très dommageable pour les personnes, les biens, les équipements ou encore les activités économiques.

Les mesures préventives, comme les comportements de mise en sécurité, permettent de réduire ces conséquences et d'améliorer la résilience des populations, du territoire et des activités économiques.

Dans notre commune, il existe plusieurs zones situées dans le PPRI (Plan de Prévention des Risques Inondation). Ces zones sensibles sont la Rue des Ponts, le quartier de la Gare et le Hameau de Toizelay, situés à proximité de la rivière Indre.



### CONSIGNES DE SÉCURITÉ

#### AVANT

- Conservéz votre mobile chargé à proximité
- Informez-vous sur le risque (Mairie, Préfecture)
- Disposez d'un poste de radio à piles pour suivre l'évolution de la situation (Radio France, France Bleu)

#### PENDANT

- Évitez tout déplacement inutile
- Ne téléphonez qu'en cas de besoin
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école
- Sur demande des autorités, rejoignez un centre d'accueil

#### A L'ANNONCE DE LA MONTÉE DES EAUX :

- Protégez-vous et votre habitation
- Coupez les alimentations En électricité et en gaz
- Mettez-vous en sécurité dans un abri en dur, montez dans les étages. Ne descendez pas dans les sous-sols.

#### VOUS CIRCULEZ AU MOMENT DE L'ALERTE :

- Ne circulez pas dans une zone inondée. Éloignez-vous des cours d'eau, berges et ponts.

#### APRÈS

- Ne rétablissez les réseaux qu'après vérification technique. Assurez-vous que l'eau du robinet est potable (Mairie)
- Faites l'inventaire des dégâts. Déclarer le sinistre au plus tôt auprès de votre assureur.
- Aérez et désinfectez les pièces.

**DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.**

**PARTICULIER**  
Chaque citoyen doit être acteur de sa propre mise en sécurité.



### CONSTITUEZ VOTRE KIT DE SÉCURITÉ



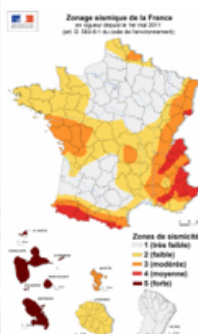
<p><b>MOYENS DE DIFFUSION DE L'ALERTE</b></p> <p>Des informations et consignes seront transmises par appels téléphoniques, SMS, réseaux sociaux et porte à porte quand cela est possible.</p> <p><b>EN CAS DE CRISE</b></p> <p>Un Poste de Commandement de gestion de crise est ouvert dans la Mairie.  <b>NUMÉRO DE CRISE : 02 54 38 75 44</b>          Sapeurs-pompiers : 18 – 112 (depuis un portable)          Gendarmerie : 17          SAMU : 15</p> <p><b>CENTRE D'ACCUEIL PRINCIPAL</b></p> <p>Espace Tivoli – Rue Bernard Louvet</p>	<p><b>LIENS INTERNET</b></p> <p>Site de la commune : <a href="http://www.chatillon-sur-indre.fr">www.chatillon-sur-indre.fr</a></p> <p>Site de la Préfecture : <a href="http://www.indre.gouv.fr">www.indre.gouv.fr</a>          Prévisions et vigilances météorologiques : <a href="http://www.meteo.fr">www.meteo.fr</a></p> <p>Vigilances hydrologiques : <a href="http://www.vigicrues.gouv.fr">www.vigicrues.gouv.fr</a></p> <p>Portail du Ministère de la Prévention des Risques Majeurs : <a href="http://www.georisques.gouv.fr">www.georisques.gouv.fr</a></p>
---	---



## LE RISQUE SISMIQUE

Un séisme, ou tremblement de terre, est une secousse du sol due aux mouvements des plaques tectoniques.

Selon leur intensité et leur durée, les séismes peuvent causer des dégâts importants et mettre en danger des vies ainsi que générer des pertes économiques et des difficultés de communication.



## LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Abritez-vous loin des fenêtres



A l'extérieur, éloignez-vous des constructions, lignes électriques.



Après la secousse, coupez les réseaux, ne fumez pas.

**DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS**

## LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



## LE RISQUE MOUVEMENTS DE TERRAINS

Ce risque concerne la couche superficielle de la croûte terrestre.

Il peut s'agir de glissement ou écoulement des sols sous lesquels sont présentes des cavités ou suite au retrait-gonflement des argiles



Fuir la zone dangereuse et ne pas revenir sur ses pas



Ne pas pénétrer dans un bâtiment endommagé.

En cas de craquements inquiétants et inhabituels, évacuez le bâtiment immédiatement.



A l'extérieur, éloignez-vous des constructions, lignes électriques.



Abritez-vous loin des fenêtres



En voiture, s'arrêter et ne pas descendre du véhicule avant la fin de l'évènement



**DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS**



## LE RISQUE NEIGE / VERGLAS



## LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Protégez-vous des chutes et protégez les autres en dégageant la neige des trottoirs (évités de stocker la neige dans les avaloirs et fossés pour ne pas gêner l'écoulement des eaux lors du redoux).



Évitez de circuler ; en cas d'obligation de déplacement, munissez-vous d'équipements spéciaux



Ne touchez pas aux fils électriques tombés à terre.



Écoutez la radio et respectez les consignes des autorités.



Suivez l'évolution de la situation sur tous les moyens de communication à votre disposition.

**DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS**

## LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Protégez vos canalisations et compteur d'eau



Évitez de vous déplacer



Limitez les efforts physiques et les activités à l'extérieur



Écoutez la radio et respectez les consignes des autorités



Donnez et prenez des nouvelles de votre entourage



Si vous remarquez une personne en difficulté dans la rue, composez le 115 (n° d'urgence)

**DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS**



## LE RISQUE GRAND FROID

Le risque de Grand Froid est lié à la survenue de températures atteignant des valeurs nettement inférieures aux normales saisonnières du département concerné et s'étalant sur plusieurs jours. Il s'accompagne souvent d'autres phénomènes météorologiques dangereux : formation de verglas et de glace, chutes de neige, pollution atmosphérique, ...

Ces périodes de Grand Froid ont des conséquences graves pour les personnes fragilisées (hypothermie, aggravation des pathologies et des maladies infectieuses, intoxication au monoxyde de carbone, ...), les biens et la vie quotidienne (gel des réseaux électriques, des conduites d'alimentation, coupure des moyens de circulation et éventuellement de communication, etc...)



## LE RISQUE TEMPÊTE

Une tempête est un phénomène météorologique durant lequel des vents forts à violents se produisent sur une large zone géographique.

Ce phénomène peut avoir des conséquences graves sur la population, les biens (chutes d'objets divers (toitures, cheminées, grues, chapiteaux, etc...), détérioration des lignes électriques et de communication, perturbation des réseaux de transports, etc...) et l'environnement (déforestation, perte d'infiltration des sols et augmentation du risque d'inondation...)

## LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

### AVANT

- Rangez ou fixez les objets susceptibles d'être emportés ou endommagés (mobilier de jardin, objets divers).
- Vérifiez le bon ancrage au sol des structures légères (serres, vérandas, cabanons).
- Fermez les portes et les volets
- Dans la mesure du possible, rentrez chez vous.

### PENDANT

- Dans la mesure du possible, restez chez vous.
- Évitez tout déplacement inutile, réduisez votre vitesse en cas de déplacement impératif.
- N'intervenez pas sur les toitures.
- Ne vous promenez pas en forêt.
- Mettez-vous à l'écoute de vos stations de radio locales.

### APRÈS

- Ne rétablissez les réseaux qu'après vérification technique.
- Ne touchez en aucun cas les fils électriques tombés au sol.

**DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS**



## LE RISQUE TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES

Le risque T.M.D est consécutif à un accident impliquant un transport de marchandises dangereuses par voie routière, ferroviaire ou fluviale. Il peut avoir des conséquences graves pour la population, les biens et / ou l'environnement liées aux phénomènes induits : explosion, incendie, dégagement de nuage toxique, voire la combinaison de ces phénomènes.

## LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

- Confinez-vous rapidement dans le bâtiment le plus proche.
- Ne fumez pas. Évitez les gestes pouvant provoquer une flamme ou une étincelle.

**DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS**



## LE RISQUE CANICULE

Le risque canicule survient lorsque les températures journalières (diurnes et nocturnes) atteignent, durant plusieurs jours, des valeurs nettement supérieures aux normales saisonnières du département concerné. Il s'accompagne souvent d'autres phénomènes dangereux : sécheresse et appauvrissement de la ressource en eau, augmentation du risque d'incendie, pollution atmosphérique, etc. Ces périodes de canicule ont des conséquences graves pour les personnes fragilisées (coup de chaleur, déshydratation, troubles respiratoires...pour les biens et la vie quotidienne (fissuration des façades des habitations, pollution des zones urbanisées...))

## LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

- Hydratez-vous en buvant de l'eau régulièrement (ne consommez pas d'alcool)
- Restez à votre domicile dans les pièces les plus fraîches. Fermez les volets le jour.
- Évitez les efforts physiques et les sorties aux heures les plus chaudes.
- Donnez et prenez des nouvelles de votre entourage.
- Écoutez la radio et respectez les consignes des autorités

**DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS**